

## **14 FEVRIER 2013**

### **1/ Débat d'orientation budgétaire 2013**

Comme chaque année, et en préalable au vote du budget qui aura lieu le 23 mars prochain, le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

Afin de tenir compte du contexte général et pour ne pas peser sur les budgets des familles, il a été proposé de limiter l'augmentation de la fiscalité à 1 %.

En ce qui concerne les investissements de cette année, il sera inscrit la poursuite des travaux de réalisation de la Maison Pass'âges et la reconstruction du cinéma théâtre PAX. Un programme voirie sera par ailleurs inscrit.

### **2/ Programme voirie 2013 – Groupement de commandes CCLS - Adoption des marchés**

Il a été adopté les marchés de voirie 2013 inscrits au Groupement de Commandes réalisé par la Communauté de Communes Loir et Sarthe. Il s'agit de deux marchés passés avec les entreprises DURAND (9 568.24 € TTC) et SACER (150 229.14 € TTC) pour les chemins du Petit Paris, de la Marmoussière, les trottoirs de la rue de Stade (côté impair), le parking de la Maison Pass'âges, la Rue d'Anjou et de la cour de l'Ecole Elémentaire Le Rondeau.

### **3/ Programme 2013 – Effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public**

Afin de permettre l'effacement des réseaux électriques basse tension et d'éclairage public, Rue de Longchamp, le conseil municipal a donné son accord pour demander le concours du Syndicat d'Electricité moyennant un coût de 61 710 € HT.

### **4/ Mise à jour du tableau des emplois**

Le conseil municipal a supprimé un poste de technicien territorial et créé un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **5/ Abandon du programme d'aménagement d'ensemble sur les secteurs Tardivières et Emottais**

Le conseil municipal a approuvé l'abandon du programme d'aménagement d'ensemble mis en place en 2003. Ce programme a permis à la Commune d'obtenir des constructeurs une participation pour financer les équipements publics réalisés dans ce quartier.

### **6/ Avenant au contrat adopté avec la Société EMISC pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux**

Un avenant a été adopté au marché passé avec la société EMISC chargée d'effectuer l'entretien des chaudières des bâtiments communaux. Cet avenant prévoit d'échelonner le règlement de cette prestation en trois fois sur l'année.

### **7/ Tarifs publics spécifiques pour associations utilisatrices du cinéma théâtre PAX**

Dans la mesure où le cinéma théâtre PAX est fermé pour travaux, un tarif spécifique a été adopté au profit des associations tiercéennes qui sont obligées de se replier sur les autres salles municipales.

#### **8/ Demande de report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 - avis du conseil**

Compte tenu des difficultés soulevées afin d'appliquer la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal a exprimé son accord pour qu'il soit demandé au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le report de cette réforme en ce qui concerne Tiercé à la rentrée 2014.

#### **9/ Demande de subvention pour défrichement peupleraie communale dans secteur NATURA 2000 – Plan de financement**

Le conseil municipal a confirmé sa demande de subvention auprès de l'Etat et de l'Europe afin de convertir une peupleraie communale en prairie naturelle au sein des Basses Vallées Angevines. Pour cela, un plan de financement a été adopté.

#### **10/ Admission en non valeur**

Deux taxes d'urbanisme émises en 2012 ont été admises en non valeur dans la mesure où ces créances sont irrécouvrables.

#### **11/ Tarif public des fauteuils inutilisés du cinéma théâtre PAX**

Les fauteuils inutilisés du cinéma théâtre PAX seront vendus moyennant 25 € le fauteuil et 20 € à partir de 10.

#### **12/ Validation du contrat du groupe « Harmonie de St Coin » pour la fête de la musique 2013**

Il a été adopté un contrat avec le Groupe L'Espérance Saint Coin qui assurera en fanfare l'animation de la Fête de la musique le samedi 22 juin dans les rues de Tiercé pour un montant de 3 219 € TTC.

#### **13/Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Conformément aux règles comptables, le conseil municipal a donné son accord pour que Monsieur le Maire puisse régler en investissement les dépenses engagées au titre de l'exercice précédent et avant même que le budget 2013 soit voté.